

AFFAIRE N° 54.- Demande d'augmentation du prix de son loyer présentée par Monsieur Charles HOAREAU.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité loue depuis 196  
Charles HOAREAU, où fonctionn  
de Saint-François, pour le pri

leur  
cations

Monsieur HOAREAU souhaite que le montant du loyer soit porté à  
18.000 Fns pour compter du 1er Janvier 1970 compte tenu de ce que ce prix est  
resté inchangé depuis 10 années.

Les crédits sont prévus au Chapitre 932, article 630 du Budget  
Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu  
à Paris, le 11 juin 1970  
p. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: Ph. Kessler  
Pour copie certifiée  
conforme  
Le Directeur des Affaires  
Financières.

Ch. Vergneaux.